



Vous n'êtes pas sans ignorer que les réunions sur la **négociation d'un futur accord d'entreprise** occupent une place prépondérante dans l'agenda social actuel.

A celles-ci s'ajoutent celles de la **commission de recours sur la classification**, qui devant la masse de recours (*plus de 1200*), ne sera pas en mesure d'achever l'analyse de ces derniers d'ici fin septembre comme initialement prévu. Des commissions sont d'ores et déjà planifiées sur octobre et novembre.

On l'évoque moins mais en parallèle de l'accord d'entreprise, existent d'autres accords thématiques. Un certain nombre d'entre eux arrivent à échéance cette année :

- L'**accord GPEC** - le 7 septembre 2024
- L'**accord Diversité et Inclusion** - le 21 septembre 2024
- L'**accord cadre sur la Qualité de Vie et des Conditions de Travail** ainsi que les accords locaux sur le même sujet - le 1er septembre 2024

D'autres accords sont en cours de négociations tel que l'**accord sur la prévention de l'usure professionnelle** (pénibilité).

Les mandats des **administrateurs salariés** expirent fin novembre. Ce qui donnera lieu à de nouvelles élections qui font également l'objet actuellement de discussions préparatoires.

Signalons que toutes ces discussions se déroulent en parallèle des **instances centrales et locales** (CSE-C, CSE, CSSCT, Commissions) où nombre de vos négociateurs **CFE-CGC** siègent.

A tous ces temps de réunions, il faut bien entendu ajouter les temps de préparation (et souvent de route) ; ce qui n'est pas neutre en terme d'investissement et de travail.

Compte tenu de ce calendrier social contraint, la Direction et les organisations syndicales ne sont pas en mesure d'aborder sereinement l'ensemble des sujets à traiter.

**Aussi, les accords actuels Diversité et Inclusion ainsi que GPEC sont prorogés jusqu'au 7 septembre 2025.**

Cette prolongation de l'accord GPEC conduit à un décalage des dates pour bénéficier des mesures de fin de carrière à savoir : les collaborateurs en fin de carrière devront se positionner avant le **31 décembre 2025** pour un départ au plus tard 24 mois après, soit le **31/12/2027** et retraite le 1er janvier 2028.

Il est évident que pour défendre au mieux vos intérêts, vos représentants **CFE-CGC** ont besoin de moyens notamment en temps. Gageons que la Direction nous permette de continuer à œuvrer de manière qualitative et constructive sans restriction drastique de nos droits actuels.

**Les représentants de la CFE-CGC en négociation vous souhaitent de très bonnes vacances et d'user pleinement de votre droit à la déconnexion.**

**Très bonnes vacances à toutes et tous**

Réconcilions performance et bien-être au travail

**Vos délégués syndicaux centraux**

Olivier TEISSEIRE

06 98 47 54 12

Samuel MOINAUX

06 74 00 02 22

Compte-rendu  
en ligne



J'adhère

